CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
N° 226041896

SIREN : 808 634 141. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 53343 75 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France

Entre les soussignés :

Le **Groupe PROMOTRANS**, représenté par son Président ayant donné délégation à la Direction du Centre de FPC PROMOTRANS LYON situé au PLATE-FORME LOGISTIQUE DU GRAND LYON - GIRATOIRE BERNARD VOS - 69780 MIONS– Tél : 04.37.25.19.40
N° de SIRET : 80863414100143

L'Entreprise **LIP LYON NORD TRANSPORT**, représentée par

Adresse : **69 Rue Jean Zay**

69800 SAINT PRIEST
T. 04.81.13.08.72

N° de SIRET : 98132248000303
Code NAF : 7820Z
Effectif : 8
E-mail : marina.darnault@groupelip.com

Référence client :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre III du Code du Travail portant organisation de la Formation Professionnelle Continue tout au long de la vie.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Groupe PROMOTRANS organisera l'action de formation suivante :

INTITULE DU STAGE		DATES	DUREE	QTE	LIEU DE FORMATION
Caces® R489 2 Catégories - 1B & 3 +Tests		Du 14/09/2026 au 18/09/2026	35 heures	1	PROMOTRANS LYON FPC
OBJECTIFS et CONTENUS :	Voir document en annexe ou site internet www.promotrans.fr	**TYPE D'ACTION DE FORMATION :**		Actions de formation	

Moyens prévus :
Moyens humains et matériels en conformité avec les référentiels ou les cahiers des charges des formations.
Modalités de déroulement et de suivi de la formation : En présentiel.
Le suivi du bon déroulement de la formation est assuré, entre autres moyens, par le contrôle de l'assiduité et des évaluations.
Sanction de la formation :
Voir document en annexe ou site internet www.promotrans.fr

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

INTITULE DU STAGE	P. U. HT	QTE	MONTANT H.T.
Caces® R489 2 Catégories - 1B & 3 +Tests	639,00 €	1	639,00 €
	TOTAL Hors Taxes TOTAL TVA 20% **NET À PAYER T.T.C.**		639,00 € **127,80 €** **766,80 €**

Ces frais incluent les frais pédagogiques. Le cas échéant, les frais de repas et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à l'échéance prévue sur la facture. Conformément à l'article L6353-1 du code du travail, la présente convention est régie par les conditions générales de ventes des stages de formation organisées par le Groupe PROMOTRANS. (www.promotrans.fr/mentions-legales/). Veuillez compléter le tableau ci-dessous.

TOTAL Hors Taxes TOTAL TVA 20% **NET À PAYER T.T.C.**	639,00 € **127,80 €** **766,80 €**

FINANCEMENT DES MONTANTS PRIS EN CHARGE			
FONDS PROPRES DE L'ENTREPRISE :	€	**FONDS DE(S) ORGANISME(S) PAYEUR(S) :**	€

REPARTITION DES PRISES EN CHARGES			
PAYEUR N°1 : (JOINDRE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE SI ORGANISME PAYEUR)[1]	MONTANT DE PRISE EN CHARGE	NOM :	
	€	ADRESSE :	
		TEL. :	E MAIL :
PAYEUR N°2 : (JOINDRE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE SI ORGANISME PAYEUR)[1]	MONTANT DE PRISE EN CHARGE	NOM :	
	€	ADRESSE :	
		TEL. :	E MAIL :

[1] **L'accord de prise en charge est obligatoire. En cas d'absence, l'entreprise s'engage à assurer le paiement de la totalité.**

En cas de refus de(s) l'organisme(s) désigné(s) par l'entreprise, celle-ci s'engage également à assurer le paiement de la totalité du coût du stage.

ARTICLE 4 – EFFECTIF(S) FORMÉ(S)

Le Groupe PROMOTRANS accueillera le(s) stagiaire(s) suivant(s) :

Monsieur KAMBA Natha

ARTICLE 5 – DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à l'organisme de formation, par écrit, au moins **15** jours calendaires avant le début du stage. Le Groupe PROMOTRANS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la date de début de la formation, dans les conditions suivantes :

- Au minimum une semaine avant la date de démarrage du stage si les effectifs sont insuffisants et pour garantir une prestation pédagogique de qualité
- Sans délai pour tout motif lié à des raisons de sécurité

En cas d'inexécution partielle de l'action de formation du fait de l'entreprise (ou du salarié), le Groupe PROMOTRANS facturera le montant correspondant aux heures de formation réalisées (Art. L920-9). Le Groupe PROMOTRANS percevra également de l'entreprise une somme à titre de dédommagement qui sera au maximum de 90% du montant contractualisé (hors facturation des heures réalisées).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme payeur.

Le lieu de formation précisé n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des moyens pédagogiques, le Groupe PROMOTRANS pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

ARTICLE 6 – RESPECT DES CONDITIONS DE FACTURATION & PÉNALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT

- Passé le délai de règlement mentionné sur la facture, des pénalités de retard d'un montant équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées. A cette occasion, une indemnité forfaitaire de 40€ peut être demandée pour frais de recouvrement (conformément à l'article L441-6du Code du commerce)
- Lorsque le paiement de la formation doit être effectué par un organisme gérant les fonds de formation, en application du Code du Travail, l'entreprise est garante de la présence du stagiaire à la formation et du paiement de son prix (l'entreprise s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné)

ARTICLE 7 – DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat de prestation de formation, les parties conviennent de les régler à l'amiable dans toute la mesure du possible. A défaut, c'est le Tribunal d'Instance de Paris qui sera seul compétent.

Article 8 - Données personnelles

1 Généralités

En tant que Responsables de Traitement distincts, les Parties s'engagent à collecter et traiter l'ensemble des données à caractère personnel en conformité avec toutes les législations et réglementations en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel et applicable au traitement desdites données, en ce compris de manière non exhaustive, avec (i) la Loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données/RGPD).

2 Données Personnelles dans le cadre du suivi des relations contractuelles

Chaque Partie, responsable du traitement pour son compte, met en œuvre un traitement de Données Personnelles pour assurer le suivi et la gestion de ses relations contractuelles avec ses sous-traitants, prestataires et partenaires extérieurs et ceci dans le cadre de l'exécution du contrat les liant.

Les données d'identité (nom, prénom), de contacts (courriel, téléphone) et de vie professionnelle (fonction) collectées concernent des collaborateurs des Parties et sont destinées aux services concernés de chacune des Parties ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants.

La base légale du traitement est l'exécution de mesure précontractuelle ou contractuelle.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.
En application de la législation en vigueur, les personnes concernées de chacune des Parties disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement des données le concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après décès, qui s'exercent.
Pour PROMOTRANS :
Par courrier électronique à l'adresse : dpo@promotrans.fr
Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Groupe Promotrans,
55 rue Raspail, 92300 LEVALLOIS-PERRET ;
Les personnes concernées de chacune des Parties disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil).
Pour toute précision, les personnes concernées sont invitées à consulter la politique de protection des données personnelles de chacune des parties, accessibles sur leur Site internet respectif :
Pour PROMOTRANS : Politique de protection des données personnelles

Fait en double exemplaire, à le 16 septembre 2026

Pour l'entreprise
(Nom, Qualité du signataire & Cachet)

Pour le Groupe PROMOTRANS
Signature de la Direction du Centre

PROMOTRANS FPC
SAS au capital de 6 420 000 €
55 rue Raspail
92500 LEVALLOIS-PERRET
SIRET : 808 634 141 00424

Annexe 1 : Programme de l'action réalisée & conditions de formation
Annexe 2 : Coordonnées des stagiaires à joindre (voir tableau joint)

En signant la convention de formation, j'accepte que les informations inscrites dans le document soient exploitées dans le cadre de la relation commerciale qui découle de cette convention et reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente. (www.promotrans.fr/RGPD/ et www.promotrans.fr/mentions-legales/)

ANNEXE 2
LISTE DES STAGIAIRES AVEC LEURS COORDONNÉES

	NOM	PRENOM	DATE & LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE DU SALARIE	TELEPHONE DU SALARIE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



Nous vous remercions de votre confiance.

Merci de compléter ce document le plus précisément possible car il nous permet de préparer l'édition des certificats afin de vous les adresser le plus rapidement possible.

A nous retourner au plus vite avec la convention à votre centre Promotrans partenaire.